

José Igreja Matos

Président de l'Association Européenne des Magistrats

Pau – 29 Septembre 2018

**Les Juges en Europe
Une tranquille détermination**

Madame la Présidente, Chers collègues,

En participant pour la première fois à votre congrès il faut, avant tout, souligner l'honneur d'être ici, à Pau, avec vous, les magistrats de France.

Un remerciement très spécial à vous Madame La Présidente pour cette prestigieuse invitation.

L'apport de l'Union Syndicale des Magistrats au travail de l'Association Européenne (AEM) a été déterminant dans les dernières années. Je parle surtout de l'engagement primordial de l'ancien président de l'USM, mon ami Christophe Regnard, aujourd'hui Président de l'Union Internationale des Magistrats (UIM) dont l'AEM est une branche régionale.

Christophe Regnard sera, sûrement, un des présidents les plus remarquables de l'histoire de l'UIM une institution fondée en 1953 et qui compte maintenant des associations de 90 pays de tous les continents du monde.

Christophe Regnard a guidé dans un premier temps l'AEM puis l'UIM pendant des années complexes et lourdes de défis à relever puisqu'on constate un peu partout des attaques terribles contre l'indépendance des juges. Dans des conditions si difficiles notre Président a achevé, avec courage, persistance et une stratégie cohérente et déterminée, de faire grandir notre organisation, sûrement la plus grande institution de magistrats au monde, mais aussi de la faire reconnaître comme une voix permanente et active, même si pas en ligne avec les institutions internationales notamment le Conseil de Europe.

Le mandat de Christophe Regnard comme Président de l'UIM se termine dans quelques jours à Marrakech.

C'est donc le moment opportun pour reconnaître publiquement son extraordinaire travail pour la défense des magistrats.

Merci, mon ami Christophe, merci Monsieur le Président!

*

Je vous parle en qualité de président de l'Association Européenne des Magistrats. Les associations nationales de 43 pays d'Europe, presque tous du Vieux Continent, constituent actuellement l'AEM.

Nous sommes fiers d'être, de loin, la plus grande et la plus représentative des associations du système judiciaire européen.

Symboliquement, nous avons décidé de maintenir un 44e membre: YARSAV, l'Association turque des juges et des procureurs, brutalement dissoute par le gouvernement dans des circonstances tragiques, dès lors qu'une bonne partie des membres du conseil de YARSAV restent toujours en prison.

Environ 5000 juges et procureurs ont été démis de leurs fonctions depuis juillet 2016, sans aucune procédure individualisée et sans droits de la défense. Plusieurs milliers d'entre eux ont été détenus, leurs biens ont été confisqués, mettant leurs familles dans une situation personnelle et financière catastrophique et nécessitant un support humanitaire de leurs collègues d'Europe.

Le président de YARSAV, Murat Arslan, lauréat du prix Vaclav Havel remis par le Conseil de l'Europe, précisément pour sa défense de l'Etat de Droit et de l'indépendance judiciaire, cruellement emprisonné depuis deux ans, est le symbole vivant des "nuages sombres" qui planent en Europe sur le pouvoir judiciaire.

Une enquête récente menée par l'AEM auprès de ses 43 pays montre que bien plus de 50% des associations ont déclaré que la situation de la justice s'était aggravée au cours des cinq dernières années ; seulement moins de 10% ont constaté quelques améliorations.

Des exemples problématiques, comme celui qui a vu le jour récemment en Pologne, nous rappelle à tous notre devoir d'être à la hauteur de notre grave responsabilité comme représentants des juges.

Les attaques contre le pouvoir judiciaire en plusieurs pays se multiplient en même temps qu'on constate les insupportables et interminables contraintes budgétaires nationales en rapport avec la Justice; en même temps on subit les discours et attaques agaçants et souvent irrespectueux de politiciens.

Il faut même souligner qu'une des découvertes les plus intéressantes, quand on analyse les politiques populistes et autoritaires, est l'inévitable option immédiate, dès les premiers moments, d'attaquer vigoureusement l'indépendance du pouvoir judiciaire en utilisant des réformes législatives chirurgicales dans le domaine de la justice.-En témoigne la situation

en Hongrie il a quelques années et maintenant une fois de plus, heureusement avec une opposition plus sérieuse de l'Union Européenne, en Pologne.

Oui, c'est incontestable: Les nuages noirs pour la justice européenne subsistent et, hélas, s'intensifient.

Presque aucun pays n'échappe à cette maladie une fois qu'il existe des concitoyens qui croient, étonnamment, que le nationalisme « à outrance », basé sur une politique de la peur, enflammée pour un langage agressif et intimidateur peut représenter un aboutissement pour l'avenir d'Europe.

L'AEM, mais, on l'espère, aussi les institutions européennes – Union Européenne et Conseil d'Europe, à la tête - soutenues par un engagement au soutien de l'État de Droit et la démocratie doivent unir leurs efforts de plus belle pour affirmer nos valeurs communes et rejeter avec force ces politiques autoritaires.

Il faut dire, avec sérénité et rationalité, à ceux qui menacent l'indépendance des juges: soyez assurés qu'une communauté constituée par des femmes et des hommes déterminés, de bonne volonté, est, plus que jamais en mouvement, résolue et vigilante.

Nous connaissons le rôle décisif joué par la société civile en ces temps d'ombre et d'incertitude pour le pouvoir judiciaire. Dans ce cadre justement les organisations internationales de magistrats doivent adopter une position robuste et prioritaire.

Mais pour positiver, quelles solutions peut-on envisager ?

Permettez-moi de souligner deux acquis actuels.

Le "dialogue des juges dans la mondialisation" pour citer Antoine Garapon caractérise le premier.

Je vous donne un exemple symptomatique : l'Union Internationale des Magistrats a été fondée en 1953 à Salzbourg (Autriche). À l'époque elle comptait 6 associations membres. Elle comprend aujourd'hui 90 associations ou groupements représentatifs nationaux dans les cinq Continents ; on travaille tout le temps avec beaucoup d'institutions et projets en particulier en Europe. Indéniablement, l'intensification des interdépendances mondiales produit la déterritorialisation des relations sociales et provoque une multiplication – qu'on doit exploiter à notre avantage - de revendications de nature structurelle, supranationale et collective, particulièrement la séparation des pouvoirs ou l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Ce dialogue mondial des juges prend les formes les plus diverses - bien sûr la relation verticale avec la multiplication des tribunaux internationaux; mais au plan horizontal, le plus frappant dans ce contexte, la coopération stratégique et opérationnelle d'un pouvoir

judiciaire européen autonome, à l'écart des jeux politiques et d'une logique appauvrissante de « portes tournantes » entre les trois pouvoirs de l'État.

Une seconde voie cruciale pour les magistrats consiste en la substitution d'une éthique de conviction, creuse et stérile, par une éthique de la responsabilité pratique qui se détache définitivement d'une attitude qui se nourrit de la grandiloquence des mots pauvrement illustrée par la faiblesse des actes.

L'exigence des sociétés modernes de poursuivre un compromis éthique dans la vie publique est essentielle et magistrats ne peuvent qu'être protagonistes de ces exigences civiques.

La vie professionnelle de ceux qui travaillent pour la cause publique est très exigeante. Les magistrats le savent depuis toujours car nous sommes peut-être la profession où l'exigence d'un haut standard moral est incontestable à de la nomination dans notre premier poste.

Le mépris pour une culture de compromis avec les valeurs de la rigueur éthique est inacceptable pour ceux qui servent l'État.

La corruption à tous ces niveaux, de plus en plus complexes, est une peste sociale qui nous concerne à tous; aussi dans cette bataille impitoyable les magistrats, en particulier l'AEM, se présentent en première ligne comme le démontre notre partenariat avec les Nations Unies, en particulier avec le Réseau Mondial pour l'Intégrité Judiciaire.

Il faut donner l'exemple aux autres pouvoirs de l'État en démontrant une tolérance zéro en réponse à la corruption des systèmes judiciaires.

D'autre part il faut aussi souligner le rôle des associations de magistrats de chaque pays - les associations nationales – qui défendent les intérêts moraux et matériels des magistrats de l'ordre judiciaire et des auditeurs de justice, comme on peut lire aux statuts de l'USM.

Notre « Statut Universel du Juge » qui a été mis à jour par l'UIM en novembre de 2017 dispose que « Le droit d'association professionnelle du juge doit être reconnu, pour permettre aux juges d'être consultés notamment sur la détermination de leurs règles statutaires, éthiques ou autres, les moyens de la justice, et pour permettre d'assurer la défense de leurs intérêts légitimes et de leur indépendance ».

Permettez-moi à cet égard de citer l'exemple de la Bulgarie, où après avoir imposé aux magistrats une obligation de déclaration d'appartenance à telle ou telle association de juges, une nouvelle Loi interdit tout financement en particulier sur fonds européens. Il s'agit de la programmation d'une mort lente par asphyxie ...

D'autres associations dont il n'est pas nécessaire de mentionner les noms se sont converties en organisations fantoches qui se contentent de reproduire la voix monotone et unique de ceux qui ont le contrôle absolu dans le pays concerné; de celles-ci on n'a pas vraiment besoin au sein de l'AEM.

Aussi pour ces raisons je salue vivement le combat intrépide et courageux des magistrats français, en particulier au sein de l' Union Syndicale des Magistrats, pour défendre l'indépendance de la fonction judiciaire, garantie des droits et libertés du citoyen.

Pour l'avenir proche il faut aborder le judiciaire européen dans une double perspective: celle que demande une communauté judiciaire résolument vigilante aux dangers auxquels nous sommes durement confrontés et qui rejette les systèmes juridiques qui ne traitent pas tous les citoyens, puissants où anonymes, de la même manière.

Albert Camus disait que « comprendre c'est avant tout unifier ».

Avec une approche institutionnelle et solidaire, en coopération avec l'UE, le Conseil de l'Europe et toutes les institutions engagées dans la défense de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, l'AEM est attachée à une rationalité pédagogique et pondérée. Nous sommes favorables à un large consensus sur une logique de coopération internationale.

Un sage proverbe français nous enseigne : “Ce sont les tonneaux vides qui font le plus de bruit.” Ceux qui attaquent l'indépendance des juges et les règles de l'État de Droit, en Pologne, en Hongrie, en Turquie, en Bulgarie ou un peu partout n'ont rien à offrir que le son désolé d'une pensée infertile.

Suivant l'exemple de l'USM on doit continuer en Europe à travailler ensemble, unis par des objectifs communs: l'affirmation des valeurs fondamentales de la civilisation européenne, dans une lutte continue contre les totalitarismes d'hier et d'aujourd'hui. « Si vis pacem, para bellum » (Si tu veux la paix, prépare la guerre) affirme une ancienne location latine.

Sereinement, avec la force inébranlable de la raison, il faut souligner : les juges d'Europe sont définitivement vigilants et préparés.

Septembre, 2018